UBS
LA MAISON
de Gestion

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMdG Dolan McEniry US Corporate 2025 - Action EUR C
ISIN : FR0013413309

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance internationaux.

L'objectif de gestion est de rechercher, sur l'horizon de placement recommandé une performance supérieure à celle de l'obligation du Trésor américain de maturité 2025 majorée d'une prime de risque de crédit mesurée par exemple par l'indice Markit CDX North America Investment Grade 06/25 cet indice est composé de 125 Credit Default Swap équipondérés d'émetteurs notés Investment Grade nord-américains. L'objectif de gestion est lié à la mise en place d'une stratégie "buy and hold" à horizon fin 2025.

La SICAV cherche à profiter de rendements actuariels sur les obligations d'émetteurs privés de catégorie Investment Grade (de notation supérieure ou égale BBB- selon les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch ou de risque équivalent selon l'analyse du Gestionnaire) et de catégorie spéculative (de notation comprise entre BB+ et B- selon l'une des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch ou de risque équivalent selon l'analyse du gestionnaire financier).

Il existe un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un des émetteurs en portefeuille ou de hausse de taux. Dans ce cas, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint. Les titres arrivant à échéance avant l'horizon de placement seront réinvestis aux conditions du marché en vigueur. Le niveau de performance brut annoncé pour les titres en portefeuille ne préjuge pas de la performance de la SICAV.

La SICAV met en oeuvre une stratégie de portage qui consiste à acheter des obligations et à les garder en portefeuille jusqu'à leurs maturités. L'actif est investi pour 90% minimum en obligations à taux fixe ou taux variable ayant une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2025 (maturité finale de l'instrument ou option de remboursement sur décision du porteur) exclusivement libellées en dollars. L'objectif est d'optimiser le taux actuariel moyen à l'échéance du 31 décembre 2025 en sélectionnant les émetteurs offrant les perspectives de rendement comparativement supérieures, si le scenario de la société de gestion se réalise et compte tenu de leurs risques.

Avec un rendement des obligations du trésor américain de maturité 15/02/2025 (US912828N308) à 2,48%, l'estimation du taux actuariel en prenant compte des taux de défauts et de recouvrement moyens (Credit Loss) au 31/03/2022: 2,85%.

L'actif est géré dans la perspective d'une détention jusqu'à l'échéance, au 31 décembre 2025. La stratégie vise à acquérir des instruments de taux présentant un rendement attractif en adéquation avec le risque crédit (notamment au regard de la prime de risque de crédit, selon les hypothèses de l'équipe de gestion) sans fournir une garantie en capital.

Les obligations dans lesquelles la SICAV investit sont émises par des emprunteurs publics ou privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique aux États-Unis d'Amérique. La proportion des titres de catégorie spéculative de 30% notation de titres de catégorie Investment Grade en catégorie speculative (dits à haut rendement) ou en raison de l'évolution des prix des sous-jacents, la proportion de titres High-Yield pourra atteindre 35% de l'actif net de la SICAV. Le Gestionnaire veillera lors de ses décisions de gestion à respecter la contrainte maximum de 30% de l'actif net en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marchés. Durant la période de constitution du portefeuille, jusqu'au 31 octobre 2019, le Gestionnaire se réserve la possibilité de rester investi en instruments du marché monétaire. Il s'agit de la période où les investisseurs peuvent souscrire à la SICAV sans frais de souscription acquise à la SICAV et où le Gestionnaire commence à investir. Une fois cette période terminée, des commissions de souscriptions acquises à la SICAV s'appliqueront.

Lors de la constitution initiale du portefeuille, la SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition et/ou d'investissement sur l'actif net suivantes :

- 0% à 100% en instruments de taux d'émetteurs du secteur public et privé ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique aux États-Unis d'Amérique

- 0% à 30% en instruments de taux et/ou crédit de catégorie spéculative, sachant qu'il sera retenu le meilleur rating des différentes agences de notation.

- 0% à 20% en obligations émises par des emprunteurs privés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique dans un autre pays développé mais libellées en US Dollars. Le Gestionnaire n'aura pas de limite ni de préférence par secteur d'activité.

La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre 0 et +5.

La fourchette de sensibilité au risque de crédit est comprise entre 0 et +5.

La valorisation des investissements s'effectue au prix d'achat (Ask) pendant la période de constitution du portefeuille. A compter de la fin de la période de constitution du portefeuille, la valorisation jusqu'à la maturité des instruments s'effectue au prix de vente (Bid) pour l'intégralité de la durée de vie de la SICAV.

Caractéristiques essentielles :

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses actions sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 12h00 CET auprès du dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM **capitalise** ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut ou que leur notation de crédit soit dégradée.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement[1]	
Frais d'entrée maximum (non-acquis à l'OPCVM	1.50%
Frais d'entrée (acquis à l'OPCVM)	0.25%
Frais de sortie (acquis à l'OPCVM)	Néant
Frais de sortie acquis à la société de gestion	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.94%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

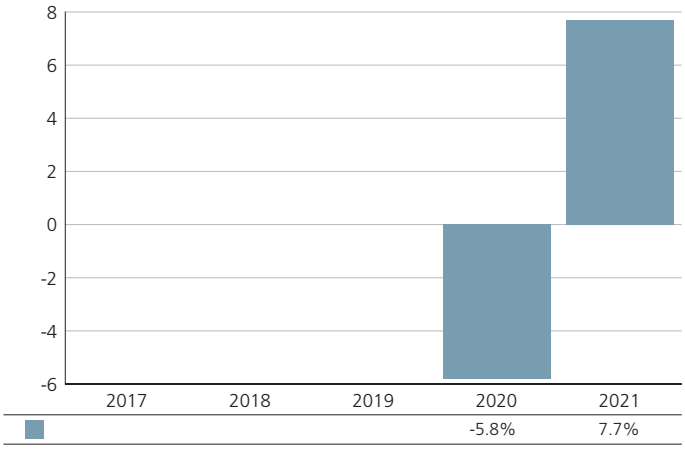
Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance
- Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris. Internet: www.lamaisondegestion.com

Performances passées

Performance (en %)



LMdG Dolan McEniry US Corporate 2025

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

L'action a été lancée en 2019.

Les performances sont évaluées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds: Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com.

Catégories de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types d'actions.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: www.lamaisondegestion.com.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
UBS La Maison de Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02 août 2022.